



exclusives (stocks chevauchants) et les stocks de poissons grands migrateurs;

- la Conférence de révision de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs ; et
  - les Conférences des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n°14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ; ainsi que
- les membres associés suivants des commissions régionales : Anguilla, Aruba, Bermudes, Curaçao, Guam, Îles Caïmanes, Îles Mariannes septentrionales, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges américaines, Îles Vierges britanniques, Montserrat, Nouvelle Calédonie, Polynésie française, Porto Rico, Saint-Martin (partie néerlandaise) et Samoa américaines; et
  - les institutions spécialisées compétentes, ainsi que d'autres organes, organisations, fonds et programmes du système des Nations Unies.

## II.

2. La réunion d'organisation de la Commission préparatoire se tiendra en personne au Siège de l'ONU à New York. Il ne sera pas possible de la suivre virtuellement.

### **Organisations et autres entités ayant reçu une invitation permanente de**

3. L'inscription des représentant(e)s des organisations et autres entités qui ont reçu une invitation permanente de l'Assemblée générale en vertu de ses résolutions pertinentes à participer, en qualité d'observateur, à ses sessions et travaux, sera effectuée par le Service du protocole et de la liaison des Nations Unies.

4. Les délégations qui ont un bureau à New York ou qui sont déjà inscrites au système d'enregistrement électronique en ligne peuvent soumettre leurs demandes via le « système d'enregistrement électronique »

en ligne à l'adresse <https://edelegate.un.int>. Des informations concernant le système d'enregistrement électronique sont disponibles sur <https://www.un.org/dgacm/fr/content/protocol/meetings>. Les demandes d'inscription en ligne à la réunion d'organisation de la Commission préparatoire doivent être reçues avant le .

5. Les délégations qui n'ont pas de bureau à New York ou qui ne sont pas inscrites au système d'enregistrement électronique doivent suivre la procédure d'enregistrement ci-dessous pour obtenir leurs cartes d'accès

- i. Envoyer une lettre au Service du Protocole et de la Liaison (voir détails ci-dessous), portant le sceau officiel de l'organisation et la signature de la direction de l'organisation, avec les noms et titres fonctionnels des membres de la délégation participant à la réunion. De plus, la lettre doit inclure le nom et l'adresse e-mail officielle du point focal traitant la ou les demandes:

Mme. Beatrix Kania  
Chef du Protocole  
Service du protocole et de la liaison

intéressés qui ont été invités à participer aux conférences et sommets pertinents (voir résolution 78/272, par. 5) sont tenu(e)s de s'inscrire via le portail Indico. Les représentant(e)s peuvent le faire en créant un compte sur <https://indico.un.org/register>

<https://www.un.org/dgacm/fr/content/protocol/meetings>, section « Formulaires »)

- iii. Envoyer la lettre et le formulaire SG.6 au Service du protocole et de la liaison par courrier électronique à [unprotocol@un.org](mailto:unprotocol@un.org), avec copie à [chuaw@un.org](mailto:chuaw@un.org).
- iv. Transmettre une copie de la lettre à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer (à l'attention de M. Bingzhuo Li, courriel: [bingzhuo.li@un.org](mailto:bingzhuo.li@un.org), avec une copie à [doalos@un.org](mailto:doalos@un.org)).

14. Les demandes d'inscription à la réunion d'organisation de la Commission préparatoire doivent être reçues avant le . Le Secrétariat ne sera pas en mesure de traiter les inscriptions tardives.

15. Le point focal sera informé de la ou des approbation(s) d'inscription par courriel. Une copie papier du courriel doit être présentée par le participant avec un passeport valide ou une pièce d'identité officielle avec photo au Bureau des cartes d'accès et d'identité (situé au rez-de-chaussée du bâtiment FF, à 320 E. 45th Street) pour la délivr 'reet) pou c '.

